

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

Commune de VELZIC

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2019 a été voté le 11/04/2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 06/03/2019. Il a été établi avec la volonté :

- De maintenir un minimum de travaux d'Investissement, compte tenu des contraintes au niveau des subventions ;
- De réduire les dépenses de fonctionnement afin d'améliorer davantage l'autofinancement prévisionnel ;
- De maîtriser les charges de personnel ;

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Garderie, Cantine Scolaire...), et surtout aux Impôts locaux et aux diverses dotations de l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 306 762.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par (les charges courantes, les frais de personnel, les diverses contributions, l'intérêt de la dette ...)

Les salaires avec cotisations représentent environ 43 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 324 153.00 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (montant total en 2018 : 126 720.00 et prévision 2019 : 130 009.00)

Les dotations versées par l'Etat : 91 224.00

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :

- 48 560.00

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	99 175.00	Charges de Personnel	22 000.00
Dépenses de personnel	130 250.00	Recettes des services	15 668.00
Autres dépenses de gestion courante	33 689.00	Impôts et taxes	144 009.00
Dépenses financières	12 320.00	Dotations et participations	109 585.00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	15 500.00
Autres dépenses	7 450.00	Recettes exceptionnelles	1 000.00
Dépenses imprévues	2 000.00	Recettes financières	15.00
Total dépenses réelles	284 884.00	Total recettes réelles	307 777.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 930.00		
Virement à la section d'investissement	33 339.78	Excédent brut reporté	18 376.78
Total général	326 153.78	Total général	326 153.78

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation : 13.65

. Taxe foncière sur le bâti : 21.60

. Taxe foncière sur le non bâti : 94.58

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 130 009.00

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 91 224.00 soit une baisse de 2.83 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : les dépenses engagées non mandatées de l'année précédente, les opérations nouvelles, le remboursement du capital de la dette et le déficit reporté.
- en recettes : les recettes restant à réaliser de l'année précédente, l'autofinancement nécessaire, les recettes nouvelles, les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté (déficit)	73 568.43	Recettes restant à réaliser	41 364.00
Dépenses engagées non mandatées	0.00	Autofinancement nécessaire	32 204.43
Remboursement du capital de la Dette	37 065.00	Virement de la section de fonctionnement	33 339.78
Acquisition terrain nu	2 000.00	FCTVA	12 249.00
Travaux de voirie : - Route des campagnes (Solde)	900.00	Taxes d'aménagements	1 200.00
Autres travaux (Réfection toiture salle polyvalente)	38 387.00	Produits (écritures d'ordre entre section) amortissements	7 930.00
Réfection du chemin des Baraquettes	9 300.00	Subvention FCS (2019)	4 639.00
Enfouissement des réseaux EP et télécoms (Le Bourg et Mousset)	23 819.00	Subvention CDPPT (APC)	210.00
Accessibilité APC	300.00	Emprunt	52 403.22
Accessibilité de l'église	200.00		
Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
Total général	186 539.43	Total général	186 539.43

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Acquisition d'une parcelle privée pour désenclaver la zone Sud du Bourg,
- Achever la régularisation de la route des campagnes (vente et indemnisation des riverains),
- Réfection de la toiture de la salle polyvalente,
- Réfection du chemin des Baraquettes,
- Enfouissement des réseaux EP et télécoms au Bourg et à Mousset.
- Mise en accessibilité de l'église par la pose d'une main courante et de la l'Agence Postale par la mise en place d'une boucle magnétique

d) Les subventions d'investissements prévues : (demandées en 2017, 2018 et 2019)

- de l'Etat : DETR 2018 : 12 613.00 ; FCS 2017 : 9 995.00 ; Contrat de ruralité 2018 : 8 817.00
- du Ministre de l'Intérieur (Réserve parlementaire 2017) : 7 000.00
- de la région ARA (plan ruralité 2017) : 2 939.00
- du département (FCS 2019) : 4 639.00
- de la CDPPT (2019) : 210.00

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**a) Recettes et dépenses d'Investissement :**

Recettes et dépenses d'investissement :
réparties comme suit :

- dépenses : déficit reporté 2018	: 73 568.43
nouveaux crédits	: 112 971.00
TOTAL	: 186 539.43
- Recettes : crédits reportés 2018 + autofinancement	: 73 568.43
nouveaux crédits	: 112 971.00
TOTAL	: 186 539.43

b) Principaux ratios

Population avec double comptes : 422 habitants
Catégorie démographique : de 250 à 499 habitants
Régime fiscal : FPU

	Montant en € par habitants pour la catégorie démographique				
Fonctionnement	Montant en €	Commune	Département	Région	National
Total des charges de fonctionnement	241 657.00	573	675	653	552
Total des produits de fonctionnement	290 833.00	689	874	833	704

c) Etat de la dette

	Montant en € par habitants pour la catégorie démographique				
DETTE	Montant en €	Commune	Département	Région	National
Encours total de la dette au 31 décembre	308 764.00	732	632	632	492

Fait à Velzic le 11/04/2019

Le Maire,
Jean-Pierre ASTRUC